



Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF)
constituée selon la loi de 1901, reconnue d'utilité publique
82, rue de l'Hôtel-de-Ville - 75180 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 78 22 50
www.compagnons-du-devoir.com



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France



CONFÉRENCE DES
**GRANDES
ÉCOLES**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

© 11/2021 Compagnons du Devoir - Crédits photo : Thierry Caron/Divergence - Shutterstock - iStock



APPRENTISSAGE PAR L'IMMERSION EN ENTREPRISE (APPIE)

Placer l'entreprise au centre
de l'apprentissage de demain

Précurseurs dans le domaine de la formation et en démarche constante de réflexion et d'innovation, les Compagnons du Devoir et du Tour de France expérimentent une nouvelle forme d'apprentissage.

L'entreprise devient la véritable organisation apprenante au sein de laquelle l'apprenti(e) va acquérir les savoirs dont il ou elle a besoin.



www.compagnons-du-devoir.com



OBJECTIFS

- › Mettre l'entreprise au cœur du dispositif de la formation professionnelle.
- › Proposer une formation de qualité et un parcours adapté pour chacun(e).
- › Former et évaluer l'apprenant(e) en situation de travail.
- › Professionnaliser et valoriser le rôle du ou de la maître d'apprentissage.
- › Rendre les métiers plus attractifs auprès des jeunes en créant de nouvelles formes d'apprentissage (FOAD)¹.

POINTS CLÉS

- › **Formation diplômante** : certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou titre professionnel.
- › **Spécificités** : immersion complète en entreprise + formation à distance et en présentiel.
- › **Prérequis** : diplôme de niveau 4.
- › **Durée** : entre 12 et 24 mois selon les métiers.
- › **Démarrage** : 1^{re} quinzaine de juillet.
- › **Modalités** : 15 apprenants maximum par groupe et résidence obligatoire en maison de Compagnons.

FORMATION ET SUIVI

Grâce à une réduction du temps passé en centre de formation (CFA) (8 semaines de formation au lieu de 24 sur 2 ans), l'apprenant(e) est en immersion complète en entreprise, où il ou elle est accompagné(e) et formé(e) par un ou une maître d'apprentissage.

L'apprenant(e) est également suivi(e) et évalué(e) par un formateur ou une formatrice qui assure l'acquisition et la validation progressive des compétences nécessaires à l'obtention du CAP.

Ce suivi se fait sur un double mode :

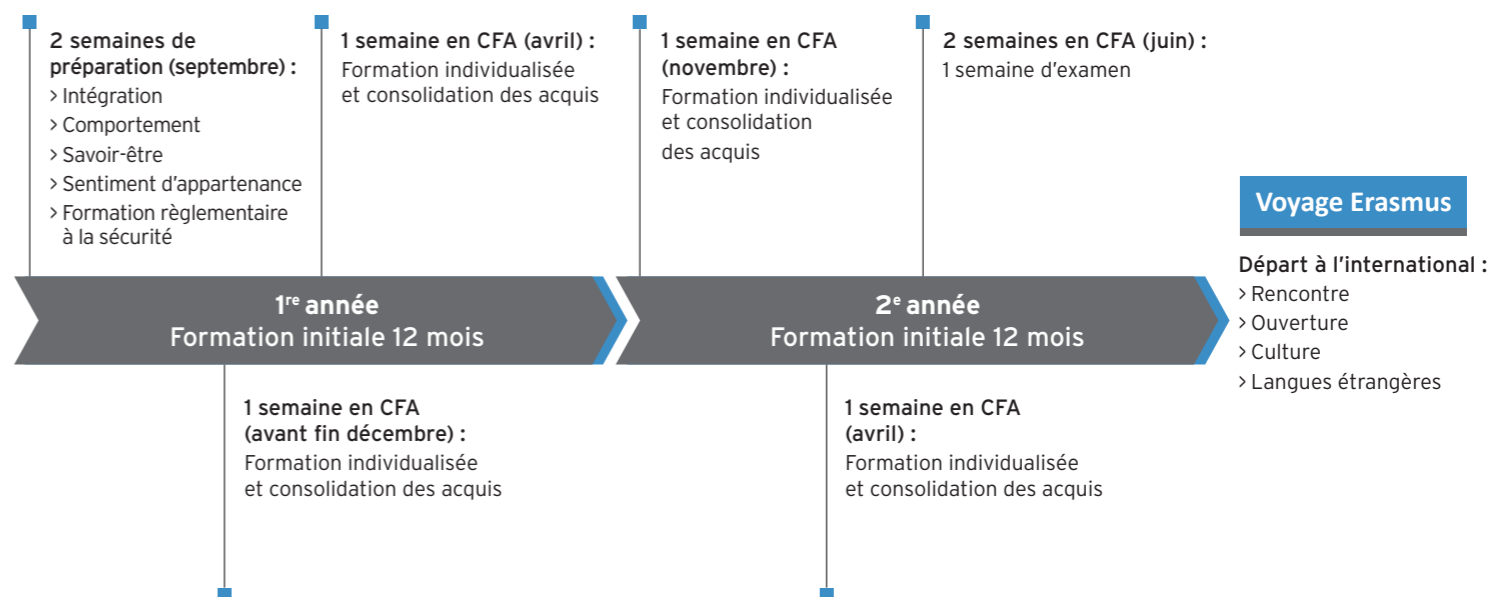
- à distance, par le biais d'une plateforme de ressources e-learning ;
- en présentiel, lors de rencontres - au minimum une visite par mois - au sein des entreprises tout au long du parcours de formation.

Des périodes en CFA ont pour objet la consolidation des acquis et le renforcement des compétences n'ayant pas pu être abordées dans le cadre de l'activité professionnelle, et ce de façon individualisée.

Le dispositif met également l'accent sur la montée en compétences des maîtres d'apprentissage et des maîtres de stage (formateur ou formatrice) grâce à un parcours et à des modules de formation à la pédagogie et au suivi en situation professionnelle.

¹ Formation ouverte à distance.

PARCOURS



LES PLUS

- › Les 2 semaines de préparation en CFA.
- › Un temps de présence plus long en entreprise (> 90 %).
- › Un suivi régulier en entreprise par le formateur ou la formatrice.
- › Un plan de formation professionnalisant pour les maîtres d'apprentissage et les formateurs.
- › La relation forte de tous les acteurs autour d'un projet commun : la réussite de l'apprenant(e).

